



GT 14 juin 2021 – Convergence indemnitaire

Il en ressort que, pour l'IFSE, les planchers Montpellier et Toulouse vont être alignés sur le mieux disant des deux.

Pas de grand impact sur la fiche de paye des collègues car la plupart sont déjà à des montants supérieurs au plancher de leur groupe (**seuls environ 60 catégorie C de Toulouse devrait voir une légère augmentation** du fait que, souvent, Toulouse a pris les planchers ministériels alors que Montpellier les avaient retravaillés).

Ça devrait arriver bientôt (pas de date claire donnée) et être rétroactif au 1er janvier même si on a demandé que ce le soit à l'année scolaire (1er septembre 2020).

La demande a été faite que si le plancher augmente de X%, tous les collègues du groupe gagnent le même pourcentage. Là-dessus, ils disent qu'ils vont voir en fonction des contraintes budgétaires.

A aussi été demandé un document présentant la répartition de ce que les collègues touchent réellement dans chaque groupe pour voir la différence avec le plancher du groupe.

On verra bien si on l'obtient mais j'ai peur qu'ils attendent la revalorisation générale que le ministère annonce pour nous le filer et pouvoir dire que la situation est "moins pire" que ce qu'on dit.

On a aussi parlé du CIA, qui est versé en deux fois (juillet et décembre) à Montpellier, ce qui évite que les collègues qui mutent hors académie ou partent à la retraite se fassent avoir comme c'est le cas quand on verse tout en décembre comme à Toulouse (ils ont au moins eu la première partie). **Les collègues de Toulouse ont demandé que ce soit la méthode montpelliéraine qui soit appliquée partout mais les deux SG veulent que ce soit le modèle toulousain qui soit retenu** (économies obligent). Pour le calendrier, ils veulent bien harmoniser mais ils disent que les montants relèvent de la politique académique ce qui est plus ou moins vrai car les crédits sont régionaux et c'est le SGRA (Secrétaire général de la région académique) qui les répartit entre les deux académies.

Enfin, je leur ai expliqué qu'harmoniser les montants alloués dans chaque groupe n'est pas suffisant si la cartographie des emplois n'est pas elle-même harmonisée (qu'un collègue SAENES groupe 2 touche la même chose dans les deux académies c'est bien mais encore faut-il que deux collègues remplissant les mêmes fonctions soient tous les deux dans le même groupe sinon ça ne sert à rien). Ils ont reconnu qu'il y avait un gros travail là-dessus (ce n'est pas faute de leur en avoir déjà parlé il y a un an) et qu'ils vont s'y mettre pour le prochain GT qu'ils pensent faire à la rentrée (surtout qu'il va falloir prendre en compte les postes qui ont été intégrés dans des services régionaux et les collègues administratifs de Jeunesse et Sport pour que ce soit juste pour tout le monde).

Enfin, pour les ITRF, il leur a été demandé de voir aussi ce qui se fait dans le supérieur car même si ce n'est pas dans leur périmètre de gestion, il ne faut pas qu'il y ait de gros écarts entre les collègues qui bossent au rectorat par exemple et ceux

qui bossent à la fac de droit de l'autre côté de la rue. On a aussi demandé que les revalorisations obligatoires (triennale pour les ITRF par exemple pour laquelle ils attendent le « go » du ministère) soit appliquées pareil et en même temps dans les deux académies. Enfin, ils disent qu'ils veulent garder une cohérence entre ce que touche les agents des services académiques (BOP 214 donc régional) et ceux des EPLE (BOP 141 donc académiques) mais le souci est que les premiers dépendent des instances communes (CTSA commun) alors que les seconds dépendent des instances académiques.

Donc, ils ont pas mal de boulot (mais ça fait longtemps qu'on leur dit de se bouger là-dessus) et annoncent qu'ils auront avancé pour le prochain GT en septembre. En attendant, ils annoncent un CTSA commun lundi 21 juin.

GT 15 juin – Temps et conditions de travail

Il s'agit tout d'abord d'un état des lieux des différentes modalités de travail existant à Montpellier, Toulouse mais aussi coté Jeunesse et Sport.

Long point sur la problématique de l'ouverture, avec pic d'activité, **des Services Départementaux Jeunesse Engagement et Sport pendant l'été alors que leurs DSDEN d'accueil sont souvent fermées** au moins une partie de l'été. Du coup, organisation d'astreintes des chefs, d'accès aux locaux (codes des alarmes), et...

Puis comparaison des obligations de service qui sont identiques pour les administratifs (c'est différent pour les pédago de Jeunesse et Sport) mais 3 logiciels de pointage différents donc à harmoniser (y compris dans les paramétrages) avec des problématiques marchés publics (donc pas tout de suite).

On évoque les différentes plages d'horaires d'ouverture des services et d'accueil (physique et téléphonique) mais c'est avant tout lié aux locaux (notamment pour les collègues qui sont dans des sites partagés avec d'autres ministères) et à l'organisation ou l'activité propre du service. En revanche, point d'attention sur les cycles de travail (unique: 37h30 par semaine à Montpellier, multiples à Toulouse, différent à Jeunesse et Sport) et sur les règles de récupération (12h max à Montpellier, 2 jours max à Toulouse, etc...), sur l'horaire limite de pointage au-delà duquel le temps n'est plus décompté (18h30 à Montpellier) et sur les types de personnels qui pointent (les A ne pointent pas à Montpellier ainsi que les pédago de Jeunesse et Sport). Comme ils veulent harmoniser tout ça, l'idée est que si c'est bêtement la réglementation qui est aujourd'hui appliquée partout, OK, on garde comme ça mais si c'est variable d'un lieu à l'autre, alors, on harmonise sur ce qui est le mieux pour les collègues (le règlement intérieur indique des possibilités de jours pour "garde d'enfant" ou pour "garde d'enfant malade" selon les lieux, dans ce cas-là, on veut que ce soit "garde d'enfant" qui soit retenu pour le commun car c'est plus souple (en cas de fermeture d'école, par exemple) et donc mieux pour les collègues).

Ils vont faire le point là-dessus et nous faire une proposition d'harmonisation pour le prochain GT qui doit avoir lieu mi-septembre (après, il faudra qu'ils s'attaquent aux différents règlements intérieurs à partir de cette réglementation

commune type ainsi qu'au choix du logiciel de pointage commun mais uniquement une fois que sera réglé le problème des cycles de travail différents (le mieux pour moi est que tout le monde adopte le système à cycles multiples "à la toulousaine" mais je ne suis pas certain que ce soit ce vers quoi on se dirige).

